

Séance du Jeudi 7 septembre 2017

Membres en exercice : 13
Convocation du 31 août 2017

Présents : 10
Affichage : 31 août 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

Etaient présents : Mme SCHAUFLEUR, Maire ; Mrs DUMÉE, DUCHE, Adjoints ;
Mmes PUIG, SABRE, DE CESARE, PEREIRA, COLLARD
Mrs HOCHON, BOUCHASSON

Absents : M. DENIS (excusé), Mmes DUBOIS, BRETON

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Sylvie

Le procès-verbal de la réunion du 30 juin 2017 est approuvé, à l'unanimité.

✚ Délibération n°2017-33 : Fonction Publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / Modification du temps de travail d'un emploi à temps non-complet

Compte tenu des nouveaux horaires de l'école dès la rentrée de septembre 2017 et le retour à la semaine de 4 jours, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent technique en milieu scolaire à temps non complet créé initialement pour une durée de 27 heures par semaine par délibération n°2014-43 du 19 juin 2014, à 25 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2017,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : - d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

✚ Délibération n°2017-34 : Finances Locales / Régie de recettes périscolaire / Approbation des règlements intérieurs des services périscolaires 2017/2018 modifiés

Vu la délibération n°2015-17 du 23 avril 2015 décidant de la création d'une régie de recettes unique pour la gestion du périscolaire,

Vu la délibération n°2017-23 du 18 mai 2017 fixant les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 et approuvant les règlements intérieurs,

Considérant la nécessité d'approuver les règlements intérieurs modifiés suite au passage à la semaine de 4 jours,

Madame le Maire donne lecture des règlements de la cantine et de la garderie.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les règlements intérieurs modifiés de la garderie et de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du 7 septembre 2017


 **Délibération n°2017-35 : Aide sociale / Demande d'aide financière exceptionnelle**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du dossier d'aide sociale déposé par un administré. Le Maire expose la situation dans laquelle se trouve cette famille.

Le Conseil Municipal, après avoir analysé les pièces du dossier et après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 200.00 € (trois mille deux cents euros).

PRECISE que cette dépense sera imputée au chapitre 67 – Charges exceptionnelles, au compte 6745 – Subventions aux personnes de droit privé, du budget communal 2017.

 **Délibération n°2017-36 : Marchés publics / Travaux de réfection de l'église Saint-Sulpice**

Vu la délibération n°2014-12 du 29 mars 2014 donnant délégation à Mme le Maire, au nom de la commune, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n°2017-16 du 6 avril 2017 approuvant le programme de travaux présenté par Mme Maire comprenant la réfection partielle de la couverture et la réfection de l'enduit intérieur sur le pignon de l'église,

Vu la subvention attribuée par le Département de Seine-et-Marne, dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (FER), en date du 9 juin 2017,

Vu les offres présentées par les entreprises,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise PAGOT pour la réalisation des travaux de réfection de l'église.

PRECISE que le marché est signé pour un montant de 88 200.01 € HT.

AUTORISE Mme le Maire à signer le présent marché et tout avenant éventuel.

 **Questions diverses**

- Madame le Maire informe le conseil du courrier de remerciements de l'association « Les Restaurants du Cœur » pour la subvention qui leur a été attribuée.

- Madame le Maire informe le conseil de la nouvelle adhésion de la commune de Moret/Loing/Orvanne au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

- Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement du dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la rénovation d'une partie de l'école. Après avoir pris contact avec la préfecture, Mme le Maire a eu confirmation qu'aucune subvention ne sera accordée cette année. Les travaux de l'école seront donc reportés.

- Madame Schaufler informe le conseil de la nécessité de prévoir des travaux d'entretien de la voirie au niveau de la rue de Montlevon et d'une partie du Chemin des Bruyères.

- Madame le Maire propose de faire réaliser une étude pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance aux abords de l'école et de la Mairie pour sécuriser la voie publique et les bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Ont signé au registre les membres présents.